



AVEC ET POUR
TOUS
des métiers qui
tissent du lien

INTERVENANT.E MÉDICAL.E OU PARAMÉDICAL.E

UN MÉTIER ENGAGÉ, AU SERVICE DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

L'**intervenant.e médical.e ou paramédical.e** (infirmier.ère, médecin, psychomotricien.ne, ...) assure une mission de prévention et de soin auprès du public accueilli au sein de la structure, contribuant ainsi à la santé et au bien-être des personnes accompagnées.

Ses principales missions et activités sont :

- Évaluer les besoins en soins et en services des usagers afin d'adapter l'accompagnement proposé.
- Conseiller les usagers ainsi que l'équipe salariée sur l'hygiène de vie, la prévention des maladies, la vaccination et la sensibilisation aux risques sanitaires.
- Selon les situations, recommander des consultations ou examens complémentaires pour garantir un suivi approprié.
- Veiller à optimiser les ressources matérielles et humaines, en tenant compte des besoins de santé des usagers et des contraintes organisationnelles de la structure.

TRAVAILLER AU SEIN DE LA BRANCHE ALISFA, C'EST :

- > Un engagement solidaire et éthique au service de l'humain.
- > Des structures à vocation non-marchande tournées vers le progrès social.
- > Une gouvernance qui favorise l'investissement collectif autour d'un projet commun.

Elle parle de son métier

« J'effectue des missions de conseils auprès de l'équipe et des parents, des observations, je suis garante des protocoles des soins quotidiens, de l'administration de traitements, des soins médicaux et d'urgence, d'éviction, de repérage de maltraitance... Je surveille les vaccinations et je mets en place des protocoles d'accueil individualisé. J'aime prendre soin des autres, aider et conseiller. »
Magali

Diplômes conseillés

Différents diplômes permettent d'exercer les fonctions d'intervenant.e médical.e ou paramédical.e dans la Branche professionnelle des acteurs du lien social et familial (ALISFA), en particulier :

- Diplôme d'État d'Infirmier (DEI).
- Diplôme d'État de Psychomotricien (DEPS).

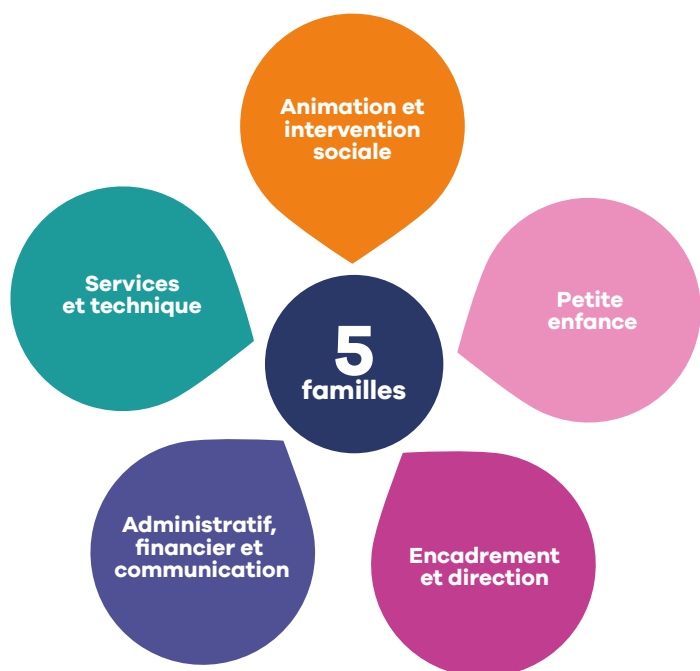
Le référent « Santé et Accueil inclusif » en établissement d'accueil de jeunes enfants peut être :

- Un médecin possédant une spécialisation, une qualification ou une expérience en matière de santé du jeune enfant ;
- Une personne titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice
- Une personne titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier disposant d'un diplôme universitaire en matière de santé du jeune enfant ou d'une expérience minimale de trois ans à titre principal auprès de jeunes enfants.

Le poste d'infirmier.ère, obligatoire pour les crèches à partir de 25 places, ne peut être occupé que par des professionnel.le.s titulaires :

- D'un diplôme d'État d'infirmier.ère (DEI).
- D'un diplôme d'État de puéricultrice (DEIP).

Pour plus d'informations sur les métiers de la Branche ALISFA, les compétences à mobiliser et les passerelles possibles entre les métiers, reportez-vous à la cartographie dynamique :



Évoluer, changer de métier

Dans la classification de la convention collective de la Branche professionnelle des acteurs du lien social et familial (ALISFA), le métier d'intervenant.e médical.e ou paramédical.e correspond à l'emploi repère « Personnel médical et paramédical ».

Des mobilités vers d'autres métiers au sein de la Branche sont possibles, à l'appui d'une formation spécifique éventuelle :

- **Métiers de l'Animation et de l'intervention sociale** : chargé.e de projet, mission, développement, animateur.trice, référent.e secteur, intervenant.e social-e.
- **Métiers de la Petite enfance** : animateur.trice relais petite enfance, éducateur.trice de jeunes enfants, accueillant.e lieux d'accueil enfants-parents.
- **Métiers de l'Encadrement et de la direction** : responsable, coordinateur.trice.

Il parle de son métier

« Mon métier consiste à accompagner les enfants, les familles et les professionnels sur le plan sanitaire, sur la prévention en matière de santé publique et de santé au travail.

J'ai choisi ce métier pour la diversité des missions et pour ce rôle de prévention.»

Elif



L'intervenant.e médical.e ou paramédical.e exerce souvent à temps très partiel au sein des structures de la Branche ALISFA, adaptant son intervention aux besoins spécifiques et à l'organisation de chaque structure.

Il/elle inscrit sa pratique professionnelle dans le cadre du projet de la structure et ses activités dans une démarche de durabilité environnementale.

Cliquez ici pour accéder à la cartographie dynamique ou flashez ce QR code

